



# Agreste Champagne-Ardenne

## Enquête annuelle de branche sur les exploitations forestières et les scieries en 2010

En 2010, le volume de bois récolté en Champagne-Ardenne s'est élevé à 1 575 000 m<sup>3</sup>. La production de bois d'œuvre reste majoritaire avec, cependant, une récolte de grumes de feuillus en recul, surtout le chêne. Les volumes du bois d'industrie progressent depuis deux ans.

Les volumes sciés demeurent faibles par rapport à la récolte de bois dans la région. Des grumes sont exportées dans d'autres régions ou à l'étranger avec pour conséquence une perte de valeur ajoutée régionale.

Avec plus d'un quart du paysage régional occupé par les espaces boisés, forêts, peupleraies hors bosquets et arbres épars, la Champagne-Ardenne a un taux de boisement équivalent à la moyenne nationale (27 %). Ce taux demeure inférieur à celui des autres régions du nord-est de la France mais est proche de celui de l'Auvergne et de Midi-Pyrénées. Le volume sur pied en forêt atteint 121 millions de mètres cubes soit 5 % du capital national. Il est composé notamment à 36 % de chênes, à 14 % de conifères et à 10 % de hêtres. La forêt champenoise est morcelée, détenue à 58 % par des propriétaires privés dont 100 000 possèdent moins d'un hectare.

En 2010, la région compte 139 entreprises ayant une activité d'exploitation forestière, soit 4,1 % des exploitations nationales. Après une décennie marquée par une diminution du nombre d'exploitations, la région en compte 11 de plus qu'en 2008. Parmi

## Exploitations forestières et scieries : des évolutions divergentes

elles, 26 sont des scieries ayant une activité d'exploitation forestière. Au total, la Champagne-Ardenne dispose de 58 scieries sur son territoire. Les entreprises du secteur emploient 1 090 personnes dont 922 salariés permanents. Près d'un quart d'entre elles ont un volume de sciages équivalent à 4 000 m<sup>3</sup> et inférieur à 20 000 m<sup>3</sup> et 27 % un volume de moins de 500 m<sup>3</sup>.

### Une récolte de bois en hausse depuis deux ans

En 2010, 1 575 000 m<sup>3</sup> de bois ont été exploités en Champagne-Ardenne. Ce volume est en progression depuis deux ans, soit 19 % de plus qu'en 2008. La région occupe la neuvième position au palmarès des régions. Elle se situe entre l'Alsace (1 490 000 m<sup>3</sup>) et le Centre (1 739 000 m<sup>3</sup>). Elle totalise 4 % de la production nationale. Excepté dans la Marne qui enregistre une diminution de 8 % en deux ans,

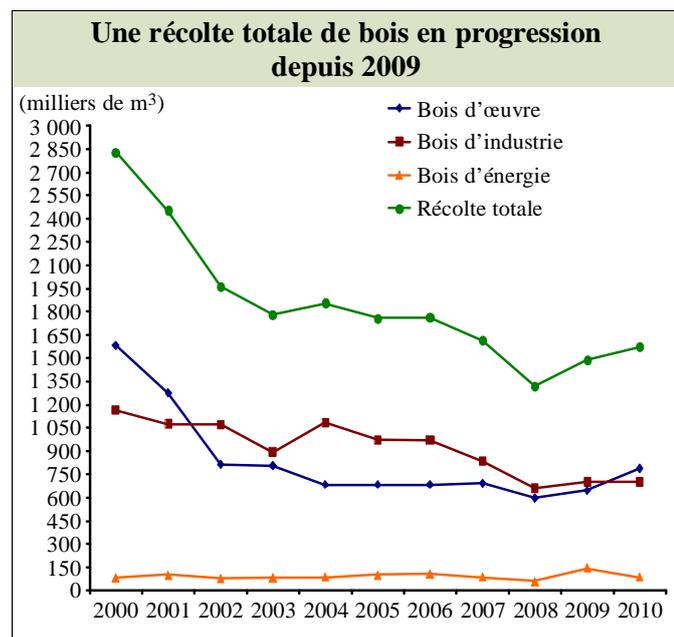


MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE,  
DE L'ALIMENTATION,  
DE LA PÊCHE,  
DE LA RURALITÉ  
ET DE L'AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE

les autres départements voient leur production augmenter, + 51 % dans les Ardennes, + 26 % dans l'Aube et + 4 % en Haute-Marne. Comparées à la moyenne 2005-2009, les productions 2010 ont chuté de 15 % dans la Marne et de 9 % en Haute-Marne. Elles progressent de 12 % dans les Ardennes et de 5 % dans l'Aube. Globalement, la récolte de bois ronds champenoise est inférieure de 13 300 m<sup>3</sup> à la moyenne 2005-2009, soit 1 % de moins.

Les volumes récoltés proviennent pour 40 % des Ardennes, 24 % de la Haute-Marne, 20 % de la Marne et 16 % de l'Aube. Avec 633 800 m<sup>3</sup>, le département des Ardennes se classe au douzième rang national, juste derrière la Creuse et devant l'Aisne. La première place est toujours occupée par les Landes avec 9 753 800 m<sup>3</sup>.

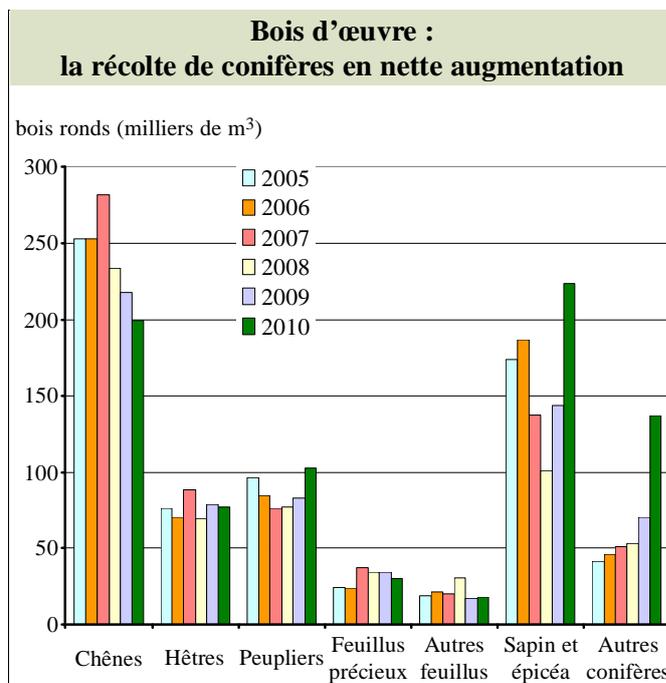
Près d'un quart des volumes récoltés dans la région part à l'étranger. Avec 369 400 m<sup>3</sup>, les exportations champardennaises représentent 9 % des exportations françaises. La Champagne-Ardenne est ainsi la troisième région exportatrice de bois brut derrière l'Aquitaine et la Lorraine. Comparée au total de la récolte, la part des volumes exportés en Champagne-Ardenne est la plus élevée. Les Ardennes sont, en 2010, le premier département régional pour le volume exporté devançant la Marne. Près des deux tiers des volumes exportés proviennent de ces deux départements. C'est essentiellement du bois d'industrie qui part à l'étranger, avec néanmoins un fort effet des unités de trituration situées à la proximité immédiate de la frontière française (Burgo Ardennes et Kronospan).



Source : Agreste, Enquête annuelle de branche sur les exploitations forestières de 2000 à 2010

### Vers un bois d'œuvre moitié feuillus moitié résineux

Le bois d'œuvre est constitué de grumes destinées à être sciées, tranchées ou déroulées avant d'approvisionner les industries de seconde transformation et les entreprises du bâtiment. En 2010, la récolte de bois d'œuvre s'élève à 787 000 m<sup>3</sup>, soit 142 750 m<sup>3</sup> de plus qu'en 2009 et 188 200 m<sup>3</sup> de plus qu'en 2008. Cependant, cette hausse de



Source : Agreste, Enquête annuelle de branche sur les exploitations forestières de 2005 à 2010

récolte qui semble se confirmer reste fragile et la production demeure inférieure à la moyenne 2005-2009 de 126 500 m<sup>3</sup>. Selon les essences, les évolutions divergent. La production de feuillus poursuit sa diminution commencée en 2007, soit 15 % de moins toutes essences confondues en trois ans. Cette baisse est plus marquée pour le chêne (- 29 %) que le hêtre (- 13 %). Après plusieurs années de baisse, la production de peupliers repart à la hausse depuis 2009 et, dépasse les 100 000 m<sup>3</sup> en 2010. Ce volume demeure cependant nettement en dessous de ceux précédant la tempête de 1999. Le chêne demeure la principale essence régionale, avec 47 % des grumes de feuillus, soit 5 points de plus qu'au niveau national.

Avec une récolte en hausse de 69 %, les résineux représentent 46 % du bois d'œuvre, soit 13 points de plus qu'en 2009. Ce volume a été multiplié par 2,3 en deux ans. Leur production atteint 360 500 m<sup>3</sup>, supérieure de 159 700 m<sup>3</sup> à la moyenne

### Une part importante de la récolte provient d'autres régions

La récolte des entreprises ayant leur siège en Champagne-Ardenne est en progression par rapport à 2008 de 30 % et s'élève à 1 643 000 m<sup>3</sup>. Les trois cinquièmes de cette récolte sont effectués en région. Le solde est exploité principalement dans les régions voisines comme la Lorraine qui pourvoit pour 37 % à la récolte extérieure. Les entreprises implantées dans d'autres régions, principalement en Lorraine, réalisent 38 % de la récolte de bois en Champagne-Ardenne, soit 590 600 m<sup>3</sup>. Les exploitations forestières champardennaises récoltent les trois quarts du bois de feu de la région. Mais leur récolte totale déclarée s'élève à 137 300 m<sup>3</sup> dont 71 300 m<sup>3</sup> issus notamment de la Lorraine, de la Picardie et de la Bourgogne.

## La récolte de grumes de feuillus précieux poursuit sa diminution

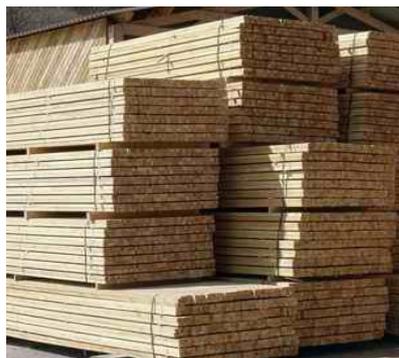
Si la production de feuillus précieux (merisier, frêne, fruitiers, noyer, érable plane et érable sycomore) représente moins d'1 % de la production nationale de bois d'œuvre, elle atteint 3,6 % en Champagne-Ardenne. Avec 28 400 m<sup>3</sup> en 2010, soit 18 % du volume national, la région se situe à la première place, devançant la Picardie, la Franche-Comté et la Lorraine. Cependant, la production a diminué de plus de moitié depuis 2001.

2005-2009. Les Ardennes, premier producteur régional de conifères, multiplient leur récolte par trois en deux ans. Si la demande en résineux est stimulée par un marché porteur, la quasi totalité de cette hausse est néanmoins conjoncturelle, expliquée par la récolte des peuplements sinistrés le 14 juillet 2010 par une violente ligne d'orages.

## Hausse timide du bois d'industrie et recul net du bois d'énergie

La récolte de bois d'industrie, destinée quasi intégralement à la production de pâte à papier et panneaux, approchent les 702 000 m<sup>3</sup> et représente 5 % de la récolte nationale. Après plusieurs années de récolte en baisse, les volumes progressent depuis deux ans mais sont encore assez loin de la moyenne 2005-2009 (825 000 m<sup>3</sup>). La part du bois d'industrie dans la récolte régionale totale atteint 45 % en 2010. Les feuillus y contribuent pour plus des trois quarts.

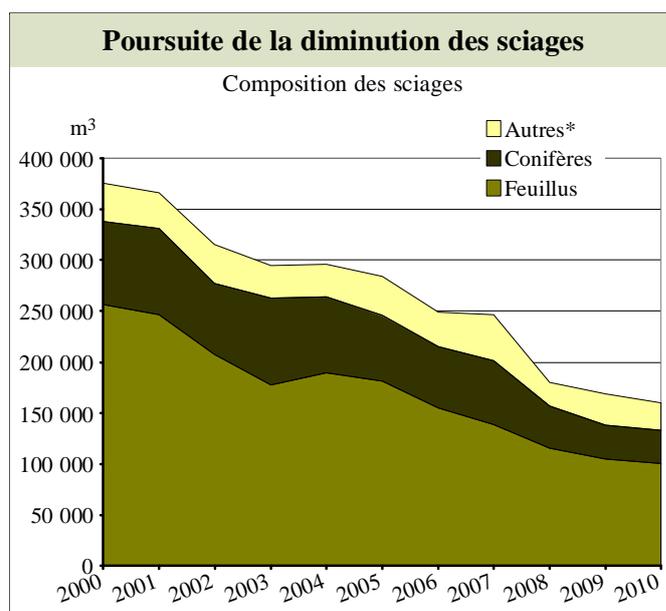
La recherche d'énergies de substitution aux combustibles fossiles et les soutiens publics incitent au développement de l'utilisation du bois comme source d'énergie durable. Cependant, la part du bois commercialisé et identifié comme destiné à l'énergie demeure faible dans l'activité forestière des entreprises d'exploitations régionales. En 2010, la récolte de bois d'énergie déclarée par les exploitations forestières s'élève à 86 000 m<sup>3</sup>, soit 5 % de la production totale. C'est deux fois moins qu'au niveau national. D'ailleurs, à peine 2 % de la production nationale provient de la production champardennaise. La récolte 2010 est inférieure de 13 450 m<sup>3</sup> à la moyenne 2005-2009. Plus de la moitié du volume commercialisé se pré-



sente sous forme de bois-bûche mais le volume écoulé sous forme de plaquettes s'est nettement développé. Il atteint, en 2010, 42 % du volume commercialisé à des fins énergétiques. Le département des Ardennes est de loin le premier producteur de bois énergie de la région (pour la part déclarée par les entreprises d'exploitation forestière) avec près de la moitié du volume récolté.

## Sciages en recul dans la région comme au niveau national

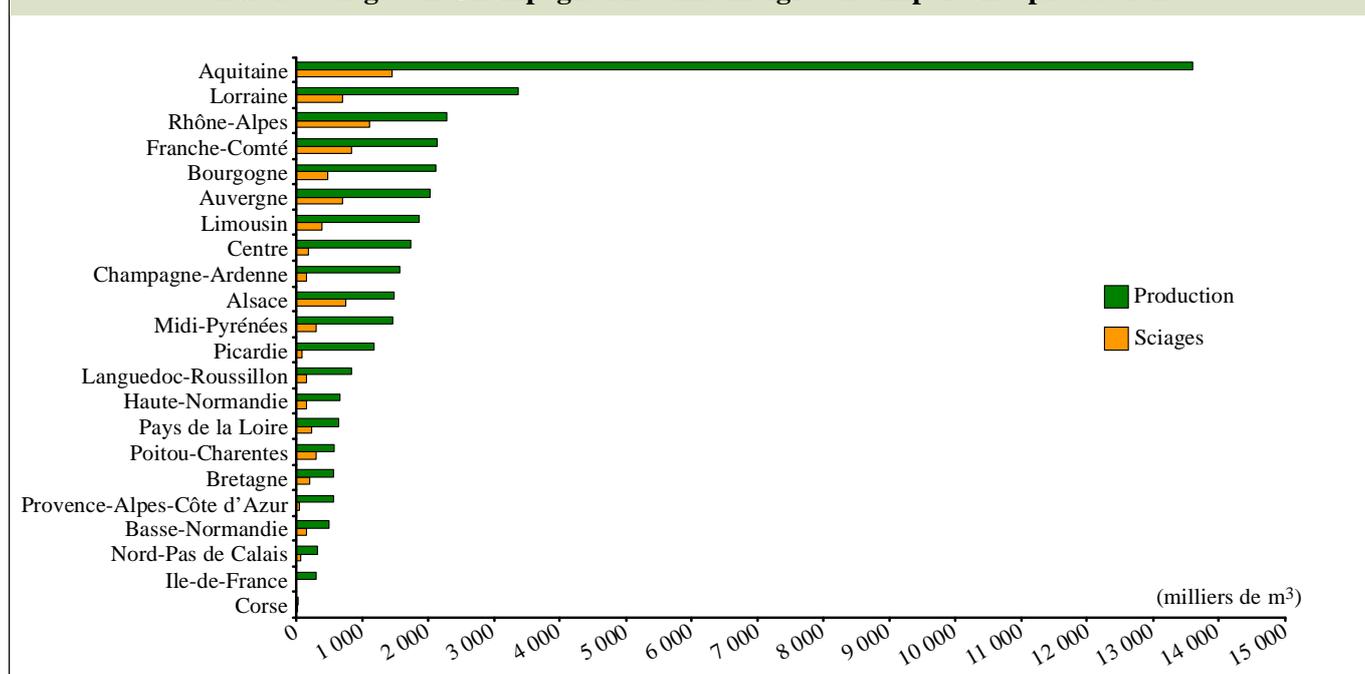
Avec 160 240 m<sup>3</sup> en 2010, la production champardennaise de sciages représente 1,9 % de la production nationale. La région se place en quatorzième position au palmarès des régions. Malgré une récolte de bois importante, le volume de sciages en Champagne-Ardenne est faible et ne représente que 10 % de la récolte de bois. Reflet de la proportion des essences rencontrées en région, la production champardennaise en sciage est essentiellement feuillue (8 % de la production nationale) et plus modeste en ce qui concerne les résineux (moins de 1 % de la production nationale). Les sciages de la région sont donc à 63 % issus de feuillus, le chêne en étant l'essence principale. En augmentation depuis 2008, la production des traverses de chemin de fer, certes un marché niche, représente 17 % de la production française. La région n'occupe plus que la troisième place alors que, jusqu'en 2007, elle était la première région productrice. Par ailleurs, sur un autre marché traditionnel, la région a fourni en 2010, 12 % de la production nationale de merrains. La baisse des volumes sciés enregistrée depuis 2005 se poursuit. En 2010, la production de sciages affiche un recul de 19 430 m<sup>3</sup> en deux ans, soit 11 % comme au niveau national. Par rapport à 2004, le repli atteint 135 900 m<sup>3</sup> (- 46 % pour la région, - 15 % en moyenne nationale). Toutes les productions de sciages, feuillus ou conifères sont concernées. Les variations constatées au niveau régional sont différentes



Source : Agreste, Enquête annuelle de branche sur les exploitations forestières de 2000 à 2010

\* Bois tropicaux, merrains, traverses et appareils de voie

## Faibles sciages en Champagne-Ardenne malgré une importante production



Source : Agreste, Enquête annuelle de branche sur les exploitations forestières 2010

selon les départements. Enregistrant une progression de leurs sciages, les Ardennes retrouvent leur première place et assurent plus du tiers des sciages régionaux. Ce sont aussi les deuxièmes producteurs de traverses de chemins de fer en France. La Haute-Marne produit d'importants volumes de sciages issus de feuillus mais aussi de résineux, et occupe la seconde place avec 32 % du total scié. Sa production est cependant en baisse. Dans l'Aube, la production a nettement reculé en deux ans (- 32 %), mais les scieries fournissent les plus gros volumes de sciages issus du chêne. La quantité de sciages marnais, bien que supérieurs à ceux de 2008, demeurent faibles, 10 % du total régional et presque exclusivement des feuillus.

### La production de plaquettes de scieries en baisse

Les produits connexes sont les « déchets » issus de la première transformation : sciures, écorces et chutes. Leurs volumes constituent une production non négligeable. Cependant, avec 176 300 tonnes de produits connexes, cette valorisation est inférieure de 42 700 tonnes à celle de 2008, soit 20 % de moins, en lien avec la baisse des sciages. Au niveau national, cette diminution est nettement moins importante (- 8 %). Plus de la moitié de ces produits sont destinés à la trituration, plaquettes et chutes brutes. La production de plaquettes est très légèrement plus importante que celle des chutes brutes. La quantité de plaquettes chute, - 42 % depuis 2008. Les volumes de chutes brutes sont aussi orientés à la baisse (- 18 %). Les autres types de produits connexes (sciures, écorces et autres chutes et débris) sont en très légère augmentation depuis 2008 (+ 2 %). Leur volume constitue 46 % du volume total des produits connexes en 2010. La quasi-totalité de la production déclarée a été commercialisée, et non consommée sur place.

### L'écocertification moins présente qu'au niveau national

La certification de la gestion durable des forêts ou « écocertification » est un label qui concerne d'une part la gestion des forêts proprement dite, et d'autre part, les produits issus de ces forêts avec la mise en place d'une chaîne de contrôle de l'origine des bois. Si plusieurs systèmes d'écocertification existent dans le monde, PEFC (Programme for the Endorsement of Forest Certification schemes) est celui majoritairement implanté en Champagne-Ardenne, depuis 2002. En 2010, le volume de bois champardennais certifié représente 40 % de la récolte totale, soit 623 400 m<sup>3</sup>. Cette part est inférieure à la moyenne nationale de 18 points. La part de la récolte certifiée varie de 32 % à 48 % selon le département.

## Méthodologie

En 2011, l'ensemble des entreprises champardennaises de la branche d'activité « Exploitations forestières » et de la branche d'activité « Sciage, rabotage, ponçage et imprégnation du bois » ont été enquêtées sur leur activité d'exploitation forestière et/ou de sciage sur les résultats de l'année 2010. L'enquête exploitation forestière sert à quantifier la récolte par essence et son utilisation (bois d'œuvre, bois d'industrie et bois énergie). Les bois de chauffage récoltés et autoconsommés par les propriétaires et les affouagistes ne sont pas comptabilisés dans l'enquête. Les résultats sont présentés au lieu de récolte.

L'enquête « sciage, rabotage, ponçage et imprégnation du bois » sert à apprécier les activités de première transformation du bois. Elle permet aussi de déterminer la production commerciale en volume et en valeur. Les résultats correspondent au lieu de production.

L'enquête permet de suivre l'évolution en nombre des entreprises et des emplois.

Ces deux enquêtes s'effectuent sur une base déclarative et revêtent un caractère obligatoire et confidentiel (loi n°51-711 du 7 juin 1951).



## Définitions

**Bois d'œuvre** : grume ou bille de bois de qualité et de dimension suffisante pour être sciée, tranchée, déroulée ou fendue.

**Bois d'industrie** : bois de petites dimensions destinés à l'industrie de la pâte à papier, des panneaux de particules agglomérées (bois de trituration) et poteaux.

**Bois-énergie** : nom donné à toutes les applications du bois utilisé comme combustible. Le bois-énergie se présente sous quatre formes essentielles : les produits connexes de scieries (sciure, copeaux, écorces...), les granulés de bois, les plaquettes forestières et le bois bûche.

**Mètre cube de bois rond** : volume du produit de l'exploitation forestière avant toute transformation. Le mètre cube de bois rond correspond à un volume plein, par opposition au stère, unité de volume apparent.

**Écocertification** : système de labellisation destiné à assurer au consommateur que les produits commercialisés proviennent de forêts gérées durablement.

**Exploitant forestier** : entrepreneur qui achète les arbres sur pied et les revend abattus. Il peut faire appel à des sous-traitants, bûcherons, débardeurs, transporteurs.



Agreste Champagne-Ardenne n° 2 - Février 2012



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE,  
DE L'ALIMENTATION,  
DE LA PÊCHE,  
DE LA RURALITÉ  
ET DE L'AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE

Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt - Service régional de  
l'information statistique et économique  
Complexe agricole Mont-Bernard - Rte de Suippes  
51037 Châlons-en-Champagne cedex  
Tél : 03 26 66 20 33 - Fax : 03 26 21 02 57  
E-mail : srise.draaf-champagne-ardenne@agriculture.gouv.fr

Directeur de publication : Y. Lobjoit  
Rédacteur en chef : S. Skrabo  
Rédaction : N. Viatte  
Composition : M. Lallement  
Dépôt légal : à parution  
ISSN : 1249-5891

Prix : 3 euros